

Province de Québec  
Ville de Saint-Basile, le 16 juillet 2018

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE SAINT-BASILE, TENUE LE 16 juillet 2018, À 18H30, AU 20,  
RUE SAINT-GEORGES, SAINT-BASILE.**

**SONT PRÉSENTS**, Mesdames et Messieurs les conseillers:

Martial Leclerc (18h40)  
Lise Julien  
Denys Leclerc

Gino Gagnon  
Hélène McHugh

**FORMANT QUORUM**, sous la présidence de Monsieur le maire suppléant  
Claude Lefebvre.

**ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

Jean Richard, directeur général  
Laurie Mimeault, assistante-greffière, urbaniste

**ABSENT** : Guillaume Vézina, maire

**241-07-2018**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, Monsieur le maire suppléant déclare la  
présente séance ouverte à 18h30.

**Sur la proposition de Monsieur Gino Gagnon**, il est **résolu à l'unanimité**  
des conseillers présents :

**Que** la présente séance est légalement constituée.

**Attendu que** l'item " Varia " reste ouvert à tout nouveau sujet.

**Adopté.**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions a été tenue.

**ARRIVÉE DE MONSIEUR MARTIAL LECLERC À 18H40**

À ce stade-ci de l'assemblée, Monsieur Martial Leclerc prend son siège de  
conseiller à 18h40.

242-07-2018

**APPEL D'OFFRES # 2018-09**

**- ACQUISITION CAMION 10 ROUES (# 1709) (N/D : 402-100 V18)**

**Attendu que** la Ville de Saint-Basile a procédé à une demande de soumissions publiques, en date du 19 juin 2018, pour adjuger un mandat d'acquisition d'un camion 10 roues à benne;

**Attendu que** lesdites soumissions ont été ouvertes en date du 13 juillet 2018, à savoir:

	<b>Comptant</b>	<b>Financé – terme 60 mois</b>	<b>Financé – terme 84 mois</b>
<b>Camions Freightliner Québec Inc.</b>			
Option 1	148 803 \$	4,10 %	4,20 %
Option 2	178 867 \$	4,10 %	4,20 %
<b>Camions International Élite Ltée</b>			
Option 1	154 100 \$	7,00 %	n.d.
Option 2	180 100 \$	7,00 %	n.d.

**Sur la proposition de** Monsieur Martial Leclerc, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde le mandat, pour l'acquisition d'un camion 10 roues à benne pour son service des travaux publics, selon l'option 2 et avec la garantie standard du soumissionnaire Camions Freightliner Québec Inc., au coût de 178 867,00 \$, taxes en sus.

**Que** ledit soumissionnaire Camions Freightliner Québec Inc. s'engage envers la Ville de Saint-Basile à respecter dans son ensemble le document d'appel d'offres. De plus, les addendas suivants font partie intégrante du cahier Devis pour soumission, à savoir:

Addenda numéro 1, daté du 26 juin 2018

Addenda numéro 2, daté du 6 juillet 2018

**Que** Monsieur François Petit, contremaître et Monsieur Olivier Trottier, coordonnateur aux infrastructures et hygiène du milieu, sont nommés les représentants municipaux.

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile affecte à la réduction de cette dépense toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par la présente résolution.

**Que** le conseil choisit l'option de payer comptant pour payer cette dépense au coût net de 187 788 \$, et affecte le financement de ladite dépense selon la répartition suivante :

- 37 544 \$ provenant des surplus d'aqueduc
- 37 544 \$ provenant des surplus d'égout
- 112 700 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 05-2018 décrétant une dépense de 205 349 \$ et un emprunt de 123 349 \$ pour l'acquisition d'un Camion 10 roues destiné au service de voirie et au service de l'hygiène du milieu de la Ville de Saint-Basile.

**Adopté.**

243-07-2018

**DEMANDE 89 RUE GODIN**  
**- CONSTRUCTION ET TRAVAUX DE REMBLAIS (N/D : 28-91)**

**Attendu** la demande de travaux de construction d'un stationnement effectués dans la bande de protection d'un talus;

**Attendu** le chapitre 17 sur la protection des talus du règlement de zonage # 07-2012;

**Attendu que** l'article 17.2.2 dicte qu'une intervention interdite dans un talus ou à proximité d'un talus peut être autorisée par le conseil si une expertise géotechnique répondant aux exigences du tableau 17-2 est produite par le demandeur et que la procédure prescrite à la sous-section 17.2.3 a été suivie. La production d'une telle expertise par le demandeur a pour but de renseigner le conseil sur la pertinence de délivrer le permis de construction ou le certificat d'autorisation et sur les conditions auxquelles devrait être assujettie cette délivrance compte tenu des contraintes reliées à la présence du talus.

**Attendu qu'**une expertise géotechnique a été déposée;

**Sur la proposition de** Monsieur Denys Leclerc, **il est résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accorde en lien avec l'expertise géotechnique (38325-1Rx) de l'ingénieur Monsieur Gilles Larouche et en lien avec le plan d'implantation déposé le 9 juillet 2018 et conditionnel à ce que le muret devra être maintenu continuellement dans un bon état d'entretien :

- la construction d'un muret pour l'implantation d'un stationnement soit effectuée à moins de 10 mètres d'un talus;
- les travaux de remblai pour la construction de ce stationnement soient effectués selon les recommandations stipulées dans le rapport de l'ingénieur afin que ces derniers n'agissent pas comme un facteur déstabilisant pour le site et les terrains adjacents, ne provoque pas un glissement de terrain et que le stationnement ne constitue pas des facteurs aggravants, diminuant significativement les coefficients de sécurité des lieux.

**Adopté.**

244-07-2018

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 10-2018 SUR LA**  
**GESTION CONTRACTUELLE (N/D : 105-131)**

**Attendu qu'un** que le projet de règlement 10-2018 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile a été présenté aux membres du conseil lors de la séance régulière du 9 juillet 2018;

**Attendu que** ce règlement a pour objet, entre autres, de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moindre que le seuil décrété par le ministre.

**Considérant que** les membres du conseil ont demandé d'apporter une modification au projet de règlement, soit d'ajouter l'article 10.2.3 avant de faire le dépôt officiel du projet de règlement;

**Sur la proposition de** Madame Lise Julien, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents:

**Que** le conseil municipal de la Ville de Saint-Basile accepte le dépôt du projet de règlement 10-2018 portant sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Basile.

**Que** toute personne intéressée par ledit projet de règlement peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'affaires, à l'hôtel de Ville situé au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

**Que** le règlement final sera adopté à une séance subséquente.

**Adopté.**

**245-07-2018**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Sur la proposition de** Madame Hélène McHugh, il est **résolu à l'unanimité** des conseillers présents :

**Que** cette assemblée de la Ville de Saint-Basile soit et est levée à 19h30.

**Adopté.**

\_\_\_\_\_  
Claude Lefebvre, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Laurie Mimeault, ass.- greffière